

## **Déclaration de soutien à l'Initiative citoyenne européenne « 30 km/h – redonnons vie à nos rues! »**

Les zones 30 ont été intensivement expérimentées dans de nombreuses villes-modèles. Elles peuvent être combinées à d'autres mesures, et la plupart des villes qui s'engagent pour une mobilité active et un développement durable ont instauré des zones de limitation à 30. Beaucoup de ces villes se distinguent par une augmentation impressionnante de la circulation cycliste.

Un réseau constitué de nombreuses organisations de 17 pays a organisé une Initiative citoyenne européenne, afin d'inciter la commission européenne à entamer un processus législatif pour limiter la vitesse maximale régulière dans les villes et les villages à 30. Les communes devront alors elles-mêmes décider des rues dans lesquelles une autre limitation de vitesse est appliquée.

Nous avons la confirmation qu'une meilleure harmonisation de la circulation routière avec une limitation à 30km/h apporte de nombreux avantages. C'est pourquoi nous soutenons la proposition de l'Initiative citoyennes européenne : «30km/h – redonnons vie à nos rues ! »

- Un cadre juridique harmonisé, faisant des zones 30 des zones de limitation de vitesse régulières pour les zones d'habitations ou périmètres urbains, constitue une possibilité à moindre coût d'améliorer la sécurité et de réduire la pollution de l'air, ainsi qu'un choix intelligent pour promouvoir les transports en commun.
- De par l'amélioration de la sécurité et une meilleure qualité de l'air, les conditions favorables sont données aux communes pour instaurer une mobilité active et pour rendre attractifs les déplacements à pieds ou à vélo.
- Les communes polonaises sont des communes hospitalières. C'est pourquoi il nous semble important que tous connaissent bien les règles essentielles de la sécurité routière. Pas seulement les habitants, mais aussi les hôtes et les touristes. Des règles de circulation routière mieux harmonisée consolident nos efforts pour la sécurité de tous.
- Le changement climatique, la pollution atmosphérique, et la dépendance au pétrole, sont des problèmes communs à toute l'Europe. La zone 30 permet d'économiser du carburant, de réduire les émissions de CO2 et la dépendance au pétrole, et aide les communes à lutter efficacement contre ces problèmes.
- Un cadre juridique harmonisé permet aux communes de réduire les coûts pour réaliser la transition vers la mobilité durable. On sait que beaucoup de villes passent des anciens standards de limitation à 50km/h à une limitation à 30 normalisée, avec de plus en plus de zones et de routes à 30. Du fait de la mise en place d'une signalisation, de hauts coûts émergent dès que municipalité se décide pour une zone 30 conséquente. Avec une régularisation de la limitation à 30, ces coûts seraient économisés.
- Comme l'énonce l'Initiative citoyenne européenne, la décision d'instaurer d'autres limitations de vitesse sur leur réseau routier, et les choix quant à la mise en place d'alternatives équivalentes, reviennent aux communes.

12.9.2013